

Présentation du Joussemet, projet de monnaie de la solidarité

philippe.coueignoux@eprivacy.com

Ph Coueignoux 5/4/19

Annexe I: Description Détaillée du projet au niveau national

De quel problème est-il question? Une impuissance croissante de la société à maintenir sa cohésion

Quel est l'instrument proposé pour le résoudre? Une monnaie d'un type nouveau pour révéler la solidarité

émission:

mise en circulation par l'Etat:

contrôle de l'émission et de la circulation

destruction intrinsèque et bouclage de la circulation par l'Etat:

nature spécifique d'une monnaie de solidarité

limitations volontaires de la monnaie de solidarité dans ses aspects financiers et bancaires

circulation ordinaire

monétisation des recommandations personnelles

convertibilité

Quelle est la mise en œuvre pratique de l'instrument proposé? Elle repose sur les techniques modernes

le porte-monnaie électronique (attribution et gestion du solde)

lutte contre la fraude

compte en ligne

sortie de monnaie

rentrée de monnaie

En quoi l'instrument apporte-t-il une solution? Il pousse chacun à se trouver solidaire de la société

le fardeau du pur producteur de solidarité sociale - inciter les purs producteurs à consommer

la tentation du pur consommateur de solidarité sociale - inciter les purs consommateurs à produire

la promotion de la solidarité par monétisation

l'opposition abusive entre sphère marchande et sphère non marchande et son élimination

l'opposition réelle entre commerce de proximité et grand commerce et son exploitation

le travail au noir et la solidarité sociale

la criminalité et le joussemet

la répression de la délinquance et le joussemet

En quoi les solutions existantes sont-elles déficientes? La monnaie de solidarité est seule à la bonne échelle

le refus de principe d'une monétisation de la solidarité

le recours à l'euro pour monétiser la solidarité

le recours à une monnaie marchande indépendante comme le bitcoin

le recours à une monnaie locale

le recours au temps passé comme unité monétaire

Illustration du fonctionnement:

- les communes

- les généreux donateurs

- le monde du travail

- le monde en marche

- le monde en marge

- les parasites sociaux potentiels et réels

De quel problème est-il question? Une impuissance croissante de la société à maintenir sa cohésion

La solidarité sociale est le ciment de la nation. Sans elle, les forces centrifuges qui divisent toute société, engendrent inévitablement des mouvements de scission pouvant aller jusqu'à révolution ou sécession.

Par certains aspects cette solidarité sociale représente un 'bien commun' dont personne n'est vraiment responsable. La différence avec le cas classique est que ce bien est à produire autant qu'à consommer. Par intérêt personnel les agents peuvent en abuser en consommant trop ou en ne produisant pas assez.

Jusqu'à présent le développement économique, selon une vision libérale des marchés et une protection sociale fondée solidairement sur le travail, ont suffi pour assurer la pérennité de ce bien commun en France.

Mais il apparaît aujourd'hui deux phénomènes qui diminuent l'efficacité de cette solution:

- (i) une bonne protection sociale demande un taux de croissance de l'économie difficile à garantir
- (ii) l'accès au marché du travail est freiné par la concurrence internationale et l'automatisation des tâches

La voie adoptée est de faire progressivement financer la protection sociale non plus, via les cotisations du travail, par ceux qui en bénéficient solidairement mais, via l'impôt, par ceux dont les revenus sont suffisants.

Ce mécanisme a pour effet pervers et proportionnel de pousser certains à abuser d'une protection sociale qu'ils perçoivent en purs consommateurs et d'autres à fuir son poids qu'ils supportent en purs producteurs.

Il faut donc trouver un mécanisme correcteur mettant en valeur les circuits cachés de solidarité nationale. Personne ne se voyant nier son rôle de producteur et ni ne pouvant nier son rôle de consommateur sauf à s'exclure volontairement et visiblement de la société, celle-ci conserve le bien commun dont elle dépend.

Quel est l'instrument proposé pour le résoudre? Une monnaie d'un type nouveau pour révéler la solidarité

On propose de créer une monnaie dite de solidarité dont l'unité de compte est appelé le Joussemet (*).

émission:

un institut établi par l'Etat mais indépendant de lui, appelé "l'Autorité", est chargé d'émettre les joussejets.

mise en circulation par l'Etat:

au lieu et place des réductions d'impôts consentis aux entreprises et aux particuliers au titre du mécénat, l'Etat verse à ces entités un montant libellé en joussejets équivalent à cette réduction en euros une fraction des sommes perçues par l'Etat au titre de la TVA est reversée en joussejets sur demande des entreprises qui reconnaissent ainsi les recommandations personnelles déclenchant une vente

(*) en mémoire d'une victime du terrorisme. Consacrant sa retraite à prendre soin de son épouse, gravement handicapée, il lui faisait prendre l'air le soir du 14 juillet 2016 à Nice et l'a poussée hors de portée du camion.

selon un budget prévisionnel annuel, l'Etat peut en outre affecter des montants versés en joussemets

- aux résidents en lieu et place de subventions en euros comme par exemple le "pass culture"
- aux administrations et collectivités territoriales

contrôle de l'émission et de la circulation

L'Autorité a le pouvoir d'obliger l'Etat de gager ses émissions en joussemets en déposant sur un compte ouvert auprès d'elle une contrepartie proportionnelle en euros

L'Autorité a la charge de définir un plafond que ne peuvent dépasser les avoirs en joussemets des particuliers, par exemple 10,000 Joussemets

Les avoirs en joussemets des entreprises et associations peuvent dépasser le plafond ci-dessus en proportion de leur activité de mécénat mais l'Autorité a la charge de limiter le nombre de responsables habilités à gérer ces avoirs en imposant à chacun le même plafond que pour les particuliers.

L'Autorité peut exiger à certaines dates fixées, par exemple le premier lundi de chaque trimestre,

- d'interdire tout échange de joussemet
- d'exiger de chaque détenteur qu'il communique le montant total de ses avoirs à l'Autorité

destruction intrinsèque et bouclage de la circulation par l'Etat:

Lorsqu' une personne physique résidente est en-dessous du seuil d'un impôt payable en euros, l'Etat assujettit ce résident à un impôt équivalent payable en joussemets et d'un montant minimum. D'autres contributions peuvent faire l'objet d'une mesure semblable, par exemple la taxe d'habitation. Les personnes non solvables peuvent aussi être tenues de payer leurs amendes en joussemets. Par souci de flexibilité, ces redevances en joussemet peuvent être payées à tout moment par anticipation.

La mise en œuvre du joussemet entraîne une érosion quotidienne selon un taux d'intérêt négatif fixé par l'Autorité, par exemple -3% en valeur annuelle

nature spécifique d'une monnaie de solidarité

Le joussemet permet à une partie de donner un gage de reconnaissance à une autre partie et par conséquent:

- le montant donné n'a aucun caractère libératoire, la reconnaissance étant au contraire soulignée,
- il est déterminé arbitrairement par la partie reconnaissante pour des services bénévoles reçus

Ceci s'oppose aux caractéristiques de l'euro, monnaie d'échange servant à dénouer une transaction marchande entre deux entités et pour laquelle:

- le montant échangé est destiné à libérer le payeur de ses obligations vis à vis du receveur
- ce montant est déterminé selon les termes librement approuvés au préalable par les deux parties

limitations volontaires de la monnaie de solidarité dans ses aspects financiers et bancaires

La loi interdit d'utiliser le joussemet dans les opérations de nature financière dont le prêt avec ou sans intérêt. A ce titre il est interdit aux détenteurs de joussemets de les confier à des tiers, à l'exception des particuliers

auprès d'organismes spécialisés appelés 'services de collecte en ligne' opérant sous le contrôle de l'Autorité.

- un particulier ne peut détenir qu'un seul compte de collecte en ligne, dans le service de son choix
- ce compte n'entre pas dans le calcul du plafond de ses avoirs en joussemets
- un tiers peut verser en ligne des joussemets dont il dispose personnellement sur le compte d'un détenteur
- pour combattre la fraude ces versements peuvent être limités par l'Autorité en fréquence et en montant
- en se présentant en personne à un représentant du service gérant son compte, le détenteur peut tirer sur son compte dans la limite du plafond de ses avoirs en joussemets

circulation ordinaire

Les particuliers jouissent d'une liberté totale d'utiliser leurs joussemets dans le cadre ci-dessus

- les rentrées et les sorties de joussemets d'un particulier ne sont visibles ni de l'Etat, ni de l'Autorité.
- il faut donc s'attendre à ce que certains s'en servent entre eux aussi comme monnaie d'échange

Les entreprises et les associations jouissent de la même liberté que les particuliers

- elles peuvent donc accepter, sans y être tenues, d'être payées en joussemets par leurs clients
- elles peuvent en outre reconnaître dans la limite fixée par l'Etat les recommandations personnelles qui leur permettent de vendre leurs produits et services

Les administrations et collectivités territoriales peuvent recevoir de l'Etat une dotation en joussemet de façon à pouvoir proposer des tâches ponctuelles d'utilité publique dont l'exécution est reconnue en joussemets

monétisation des recommandations personnelles

- le recommandeur étant un particulier, client d'un service de collecte en ligne
- le bien ou le service à recommander étant mis en vente en ligne par une entreprise
- l'entreprise acceptant de voir ce bien ou service recommandé par le recommandeur lors d'un achat en ligne,
- l'entreprise demande à l'acheteur l'identité et le numéro du compte du ou des recommandeurs
- elle transmet à l'administration ces informations avec le montant de la TVA perçue
- l'administration fiscale verse sur le compte de collecte en ligne de ces recommandeurs
la fraction de TVA qu'elle a fixée, libellée en joussemets selon le taux de conversion fixé par l'Autorité

convertibilité

Les particuliers peuvent convertir les joussemets auprès du service de collecte en ligne gérant leur compte.

A leur demande, et selon les règles établies par l'Autorité pour combattre la fraude, ils peuvent demander

- la conversion en euros des montants disponibles dont le versement en joussemet dépasserait le plafond,
- selon le taux de conversion fixé par l'Autorité, par exemple 1 Joussemet pour 1 Euro
- déduction faite de toute retenue à la source selon les règles fiscales fixées par l'Etat,
- suivie obligatoirement du virement sur un compte bancaire établi au nom du particulier

Quelle est la mise en œuvre pratique de l'instrument proposé? Elle repose sur les techniques modernes

La mise en œuvre du mécanisme défini ci-dessus est à la charge de l'Autorité agissant comme maître d'œuvre. Elle repose sur les techniques modernes développées dans le cadre de la monnaie électronique, y compris porte-monnaie électronique, paiements sans contact et décentralisation des transactions par chaîne de blocs. Il est recommandé de poursuivre les recherches dans ces domaines, en particulier la possibilité de rajeunir les chaînes de bloc pour éviter leur croissance indéfinie.

- le porte-monnaie électronique

attribution

- toute entité économique de droit fiscal français peut demander un porte-monnaie nominatif à l'Autorité
- lorsque l'activité de mécénat d'une entité le rend nécessaire, l'Autorité peut lui en attribuer plusieurs
- les administrations et collectivités territoriales détiennent aussi des porte-monnaie en tant que de besoin
- l'Autorité maintient une base de données nominative des détenteurs de porte-monnaie électronique

gestion du solde par le porte-monnaie

- il ne peut pas dépasser le montant maximum fixé par l'Autorité
- le solde ne peut pas être négatif
- il subit quotidiennement le taux d'intérêt négatif fixé par l'Autorité

lutte contre la fraude

- le solde est gelé aux dates fixées par l'Autorité
- à ces dates, chaque détenteur peut être tenu à le communiquer électroniquement à l'Autorité

- compte en ligne

- l'Autorité maintient une base de données nominative des détenteurs de compte en ligne
- le service de collecte en ligne qui ouvre un compte vérifie auprès de l'Autorité
 - la validité du porte-monnaie électronique du particulier qui en fait la demande
 - l'absence d'autre compte ouvert à son nom et en cours de validité
- hormis le plafonnement du solde, les autres règles de fonctionnement s'appliquent au compte en ligne

- sortie de monnaie

- toute sortie de jousset doit être validée personnellement par le donateur
- le coût marginal de transfert est supposé quasi nul
- la réalité du transfert doit être assurée par un dispositif confidentiel décentralisé par chaîne de blocs
- deux cas sont possibles:
 - vers un deuxième porte-monnaie à courte distance du premier par paiement sans contact
 - vers un compte en ligne selon une application téléchargeable aux normes fixées par l'Autorité

- rentrée de monnaie

- deux cas sont possibles
 - à partir d'un deuxième porte-monnaie à courte distance du premier par paiement sans contact
 - par retrait du compte en ligne du détenteur du porte-monnaie, approvisionné en jousset, ce retrait ne peut se faire qu'en présence physique d'un représentant du service de collecte

En quoi l'instrument apporte-t-il une solution? Il pousse chacun à se trouver solidaire de la société

le fardeau du pur producteur de solidarité sociale - inciter les purs producteurs à consommer

La mise en circulation initiale des joussemets dépend directement des membres de la société les plus exposés à se considérer comme de purs producteurs de solidarité sociale. Or tout transfert de joussemets révèle celui qui les donnent comme étant le consommateur reconnaissant d'un acte de solidarité. N'ayant par ailleurs aucun avantage à conserver un avoir en joussemets, ceux qui en reçoivent de la part de l'Etat seront donc incités par ce mécanisme à mieux noter et apprécier autour d'eux les autres producteurs de solidarité.

la tentation du pur consommateur de solidarité sociale - inciter les purs consommateurs à produire

Le paiement d'un impôt en joussemets pèsera essentiellement sur les membres de la société les plus exposés à se contenter d'être de purs consommateurs de solidarité. Or ce mécanisme incitera ceux qui doivent verser des joussemets à l'Etat à trouver des occasions suffisantes pour se constituer un avoir en joussemets et donc à trouver et exploiter les occasions d'être producteurs de solidarité car tout gain de joussemets révèle celui qui les reçoit comme étant le producteur d'un acte reconnu de solidarité.

la promotion de la solidarité par monétisation

Plus généralement l'existence du joussemet facilite la circulation de la solidarité en faisant sauter les barrières du troc, forme naturelle que prend la solidarité dans la vie courante où l'on rend service à qui pourra vous le revaloir, directement ou au sein d'une cellule sociale étroite, à l'identique ou non.

D'un autre point de vue, la détention d'un porte-monnaie électronique et le paiement de l'impôt minimum obligatoire peuvent devenir une condition pour recevoir des aides en évitant ainsi qu'elles encouragent l'abus de solidarité par consommation pure.

l'opposition abusive entre sphère marchande et sphère non marchande et son élimination

Effet secondaire désirable, l'existence du joussemet élimine l'opposition que certains veulent radicale entre activités marchandes et activités non marchandes. Il convient de souligner que, selon le point de vue de ses défenseurs, cette opposition peut déboucher aussi bien sur le mépris de l'activité marchande, perçue comme mercenaire, que sur celui de l'activité non marchande, perçue comme parasite.

En particulier la recommandation personnelle et la production artistique, et en premier celle dont la diffusion en ligne encourage le piratage, sont deux activités dont la nature, marchande ou non, dépend en grande partie de la notoriété de la personne qui en est la source. Cette notoriété croît avec le temps. En deçà d'un certain seuil, ces activités n'ont aucune valeur marchande mais peuvent faire l'objet d'une reconnaissance en joussemets de la part de ceux qui en profitent. Au delà d'un autre seuil, les mêmes activités ont une valeur marchande réelle et on ne saurait reprocher à leur créateur de vouloir en tirer profit.

L'existence du joussemet facilite le passage de la sphère non marchande à la sphère marchande. Il permet en effet à ceux qui le désirent d'ouvrir un compte auprès d'un service de collecte en ligne et de convertir en euros l'excédent éventuel de leurs joussemets sans avoir à supporter les contraintes du monde marchand. En revanche les contraintes imposées à cette conversion rendent de plus en plus attractifs les mécanismes du monde

marchand lorsque l'échelle de l'activité génératrice de joussemets se rapproche de ce monde.

L'opposition réelle entre commerce de proximité et grand commerce et son exploitation

Pour une entreprise locale, la limitation du nombre de porte-monnaie électronique à celui nécessaire pour contenir les versements liés à son activité de mécénat n'a que peu d'effet. Même limitée à un seul porte-monnaie, l'entreprise peut l'exploiter près de ses caisses et l'utiliser comme caisse spéciale pour accepter les paiements en joussemets selon les directives du patron et abonder à l'expression de sa reconnaissance.

Pour le commerce en ligne et le grand commerce, cette facilité devient pratiquement impossible car le nombre de porte-monnaie par rapport au nombre de caisses physiques restera largement inférieur à l'unité. L'utilisation des joussemets disponibles sera donc limitée en pratique au département des relations publiques chargé des actions de mécénat ponctuel, en l'occurrence par expression de la reconnaissance de l'entreprise.

Le travail au noir et la solidarité sociale

Au regard de l'adéquation de l'instrument à la solution du problème posé, se pose la question des effets secondaires indésirables, en particulier savoir si l'existence du joussemet favorise le travail au noir.

Si par travail au noir, on entend la non facturation d'une transaction marchande entre une entreprise et un particulier, l'existence du joussemet ne facilite en rien ce genre de fraude sachant que le joussemet n'est pas directement convertible par l'entreprise et s'oppose ainsi au but lucratif qu'elle poursuit.

Si on étend cette définition aux transactions marchandes entre particuliers, il est exact que de payer en joussemet plutôt qu'en euro est avantageux pour ceux qui disposent de joussemets. Mais un paiement en joussemets souligne que la transaction est effectuée sur la seule base de la confiance existant entre les parties. En cela la transaction se distingue peu d'un service rendu à autrui à titre gratuit. Dans cette perspective, l'existence du joussemet favorise la taxation d'une partie de l'économie informelle par le biais de l'impôt minimal levé en joussemets sur les personnes dont les revenus échappent à la taxation ordinaire.

La criminalité et le joussemet

Quelle que soit la solution adoptée, elle donnera lieu à deux types de criminalité, par pénétration du système informatisé servant à gérer le système et par utilisation frauduleuse du système en lui-même.

Il revient à l'Autorité de vérifier l'intégrité et la sécurité du système mis en œuvre sur son cahier des charges.

En raison des garanties de confidentialité données aux utilisateurs, il est par contre impossible à l'Autorité de contrôler l'usage du joussemet et donc les fraudes éventuelles. Par exemple on peut chercher à utiliser le joussemet pour collecter des fonds d'origine criminelle. Seulement, sans une conversion en euros, l'accumulation de joussemet par le fraudeur perd l'essentiel de son attrait. Or le plafonnement du solde de chaque porte-monnaie, les limites imposées sur les versements en ligne à un compte de particulier ainsi que la nécessité pour ce particulier de se présenter en personne pour demander une conversion en euros des excédents de son compte rendent difficile le blanchiment des fonds ainsi collectés à une échelle suffisante.

la répression de la délinquance et le joussemet

La recherche actuelle de la sécurité, notamment en zone urbaine, conduit les agents des forces de l'ordre à multiplier les contrôles d'identité, imposant à ceux qui les subissent un fort sentiment d'être des victimes.

Tout détenteur d'un porte-monnaie électronique contrôlé préventivement par la police sans que cela se révèle justifié a posteriori pourrait, par un versement en joussemet, se voir reconnaître officiellement d'avoir ainsi facilité l'ordre public et donc produit de la solidarité au lieu d'avoir subi une discrimination.

Il est à noter que la collectivité responsable des dépenses correspondantes serait en retour incitée à maintenir les contrôles d'identité arbitraires dans des limites raisonnables en raison de leur coût moyen en joussemets.

En quoi les solutions existantes sont-elles déficientes? La monnaie de solidarité est seule à la bonne échelle

Les solutions existantes sont de cinq types:

le refus de principe d'une monétisation de la solidarité

Quel qu'en soit le motif, le refus de principe de monétiser la solidarité n'est pas en soi une solution au problème et ne peut donc pas être supérieur à la solution proposée si cette dernière est acceptable.

le recours à l'euro pour monétiser la solidarité

C'est en fait la solution adoptée le plus couramment aujourd'hui. L'Etat donne aux mécènes une réduction d'impôts exprimée en euros et toute personne peut donner des euros en expression de sa reconnaissance. Cette solution souffre de deux défauts graves:

- il n'est pas possible d'isoler et donc de mettre en valeur la fraction des avoirs en euros d'une personne due à la production par cette personne de solidarité sociale. Plus faibles seront les avoirs en euros d'une personne, plus elle sera en fait soupçonnée de les avoir obtenus par consommation abusive de solidarité. Cette perception corrosive s'aggraverait encore plus si l'on déployait un système de revenu universel minimum.

- alors que l'échelle à laquelle s'exprime la solidarité dans notre monde contemporain est la nation, le recours à l'euro permet aux consommateurs de solidarité de dépenser les aides qu'ils reçoivent à l'international en achetant des produits et services importés sans contrepartie sous forme de production de solidarité.

Le recours au joussemet permet au contraire au détenteur d'un porte-monnaie électronique de justifier à ses propres yeux ainsi qu'aux tiers son statut de producteur de solidarité et limite ses achats de biens et services en joussemets à l'échelle locale, auprès des entreprises qui les acceptent de façon volontaire.

le recours à une monnaie marchande indépendante comme le bitcoin

Le fait que le joussemet et le bitcoin partagent de nombreuses caractéristiques techniques n'est pas significatif.

Par contre le bitcoin partage avec l'euro la caractéristique d'être une monnaie marchande et donc d'en avoir toutes les limitations. Il en aggrave encore les effets par son côté spéculatif intrinsèque.

le recours à une monnaie locale

Le joussemet partage de nombreux points significatifs avec les monnaies locales en service aujourd'hui. En particulier, ces deux solutions promeuvent la solidarité sociale et permettent un commerce de proximité.

Les différences essentielles proviennent de son positionnement par rapport à l'euro, du rôle de l'Etat et de l'échelle de l'instrument:

- le joussemet n'enferme pas l'utilisateur dans la zone où se trouve sa résidence
- il ne peut pas être pris comme un moyen d'échapper à l'emprise de l'Etat
- il ne concurrence pas l'euro comme monnaie d'échange et d'ailleurs
- il facilite le passage au secteur marchand lorsque une activité non marchande croît au delà d'un certain seuil

Dans la mesure où la solidarité sociale s'exprime à l'échelle de la nation et où l'adoption à cette échelle d'une monnaie locale remplaçant l'euro appauvrirait la nation en favorisant l'autarcie économique, le joussemet apparaît comme une bien meilleure solution. Son ouverture géographique peut n'être que potentielle, lorsque par exemple le joussemet fait l'objet d'un test local. Elle n'en reste pas moins une différence essentielle.

le recours au temps passé comme unité monétaire

Il existe un moyen radical pour éviter qu'une monnaie locale ne prenne un caractère marchand trop marqué dans son aire de diffusion. Au lieu d'émettre des billets à la place des euros et de recruter des marchands prêts à accepter ces nouveaux billets au nom de la solidarité locale qu'ils véhiculent, certaines associations comptabilisent le temps passé par les membres à se rendre service les uns les autres.

Le temps passé étant par définition une donnée indépendante du lieu, on conçoit très bien par ailleurs que cette monnaie puisse prendre une échelle nationale par simple réunion des bases de données locales.

Il y a donc à nouveau une forte convergence d'objectifs entre ce moyen, présent en France sous le nom 'Accorderie', et le joussemet.

La différence essentielle vient de la rigidité imposée par l'emploi de l'heure comme unité de solidarité. S'agissant de services ordinaires, on comprend bien qu'on élimine ainsi le besoin marchand d'établir la valeur du service rendu. Le service ainsi rendu reste malgré tout tributaire d'un point de vue comptable et fait donc l'objet d'une vraie transaction. Ceci s'oppose à la totale liberté du don et du contre-don, seul capable de rendre tangible la reconnaissance de gestes créatifs ou salutaires. Le temps passé à écrire un poème ou une chanson ne se mesure pas objectivement, et l'on peut sauver une vie en quelques minutes.

Illustration du fonctionnement:

- les communes

la mairie de R. se promeut Ville Propre, Ville Pimpante avec distribution de joussemets pour la maison la mieux fleurie qui n' a pas été déjà primée dans l'année
le nettoyage par les volontaires, avec priorité à ceux qui payent leurs impôts en joussemets

- les généreux donateurs

Mr B. reçoit 1.000 Joussemets de l'Etat en contrepartie de ses versements à l'association Valentin Haüy
Il les distribue aux volontaires qui animent le club de cyclisme de sa commune l'année durant
La société L. en reçoit 30.000 pour avoir aidé à la restauration de la Bibliothèque Nationale
Elle en dote un grand concours de création artistique ouverts aux adolescents

- le monde du travail

des 200 Joussemets reçus de Mr B., Mr G. en donne

- 10 aux jeunes dont la présence régulière au club en maintient l'intérêt pour les autres
- 60 au chômeur qui a réparé sa fuite d'eau alors qu'il ne trouvait pas de plombier disponible
- 50 au professeur qui a redonné confiance à son fils qui avait du mal à suivre en classe

avec les Joussemets des parents ainsi reconnaissants, Mr H. peut valoriser aux yeux des parents immigrés le soutien qu'ils apportent à leurs enfants pour que ces derniers réussissent dans leurs études

- le monde en marche

encouragée par les 100 Joussemets reçus de L., Mlle K. a ouvert un compte de collecte en ligne pour tester la réception de ses enregistrements de sketches et parodies
Mr D. s'y connaît bien en plomberie et en automobile même s'il peine à conserver un emploi salarié ses recommandations aux amis et voisins comme Mr G. alimente son compte de collecte en ligne

- le monde en marge

Mr et Mme S. n'ont pas de ressources régulières en dehors des aides de l'Etat mais le suivi des devoirs d'école de leur fils leur ont valu la reconnaissance de Mr H.
la garde des nourrissons de leurs voisins apporte d'autres joussemets à Mme S.
Mr S. en reçoit de la mairie de R. pour assurer que ses points de recyclage restent propres
En plus de l'impôt, ils donnent 20 joussemets à Mr G. pour avoir fait découvrir le vélo à leur fils
30 à Mr D. pour leur avoir recommandé une voiture d'occasion à ne pas manquer
5 à leur fils pour mettre sur le compte de Mlle K. dont il est un spectateur assidu

- les parasites sociaux potentiels et réels

Mr A., toujours prêt à rendre service, gagne suffisamment de joussemets pour vivre mais il ne trouve pas de commerçants pour lui procurer en échange de ses joussemets une moto de 125 cm³, un écran plat de 80cm et un voyage à l'étranger
il cherche donc un emploi sur le marché traditionnel du travail

Mr P., artisan plombier de son état, ne demande pas mieux de se faire payer sans facture mais il n'a que faire de se voir payer en joussemets
car il ne peut espérer les écouler pour satisfaire ses besoins de consommation et il craint de se faire contrôler suite à des demandes régulières de conversion

Mr M., à la tête d'un réseau mafieux, aime l'anonymat des transactions en joussemet mais le blanchiment des gains par l'intermédiaire du joussemet n'est pas si facile que ça car le plafonnement des encours en joussemets est très limitatif et il craint qu'en recrutant des changeurs pour demander la conversion de ses avoirs soit il les fasse repérer en les utilisant trop souvent soit, s'il recrute trop largement, la probabilité d'être dénoncé devienne trop forte